

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusés : MM Frédéric FOUQUET et Yohan GRALL

Date de convocation : 13 juin 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

---

### Convention relative à la subvention du Département de la Vendée à Trivalis pour la mise en place de la Tournée d'été des Valorizzati

**Vu** la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Vu** la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, fixant des objectifs en termes de valorisation : 55 % de valorisation matière et organique en 2020, 65 % en 2025.

**Vu** le Plan régional fixe un objectif de valorisation globale de 67,8 % en 2025.

**Vu** la loi AGEC fixant un objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010 (en kg/an et par habitant).

**Considérant** qu'en Vendée, les performances des collectivités en charge de la gestion des déchets sont élevées : 118 kg d'ordures ménagères de moins par habitant en 2021 par rapport à 2003 et valorisation globale de 83 % des déchets ménagers et assimilés en 2021.

**Considérant** que Trivalis, qui regroupe 17 collectivités en charge de la collecte dans le département, a pour objectif de réduire les quantités de déchets produits par les Vendéens et par les touristes pour préserver les ressources naturelles, limiter les émissions de gaz à effet de serre et réduire les coûts de collecte et de traitement.

**Considérant** que dans ce cadre, Trivalis organise depuis plusieurs années pendant la période estivale une campagne de sensibilisation des touristes pour porter à leur connaissance les consignes de tri et les astuces pour réduire les emballages. Cette campagne consiste en la production par la troupe des Valorizzati d'un spectacle fait de sketches et de chansons, sur le tri et la réduction des déchets

**Considérant** qu'à la suite des retours positifs de ces expériences, Trivalis organise pour l'année 2023 une nouvelle tournée des Valorizzati du 27 juillet au 1er août 2023 sur la côte vendéenne.

**Considérant** que le Département de la Vendée, notamment à travers son Plan Biodiversité Climat adopté le 25 septembre 2020, souhaite renforcer et développer ses politiques en faveur de la préservation de l'environnement. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les collectivités, les entreprises, les organisations et les Vendéens, par de multiples initiatives.

**Considérant** que l'une des actions prévues dans ce Plan vise à réduire les déchets en lien avec les partenaires, les associations, les producteurs et distributeurs.

**Considérant** que la communication départementale sur le tri et la réduction des déchets portée par Trivalis concourt à réduire les déchets,

**Considérant** que dans ce contexte, le Département propose d'apporter un soutien financier à la tournée estivale des Valorizzati.

Le projet de convention joint précise les modalités de versement de la subvention attribuée par le Département à Trivalis.

La subvention attribuée par le Département à Trivalis correspond à 50 % du coût HT de l'action plafonnée à 10 000 €, soit une subvention maximum de 5 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

**Approuver** le projet de convention de subvention entre Trivalis et le conseil départemental de la Vendée pour l'organisation des spectacles des Valorizatti,

**Autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à la convention

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**Approuve** le projet de convention de subvention entre Trivalis et le conseil départemental de la Vendée pour l'organisation des spectacles des Valorizatti,

**Autorise** le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à la convention

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).